

Département de l'Isère  
Arrondissement  
de LA TOUR DU PIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VILLE  
de  
MORESTEL**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL le mardi 21 février 2023 à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

**Date de la convocation** : 9 février 2023

**Etaient présents** : Sandrine BOUVAREL arrivée à 19h38 (point 1), Sandrine BUDIN, Brigitte CESAR arrivée à 19h45 (point 1), Laurent COUGOULIC, Guillaume DAVID, Sébastien GACON, Estelle GHORIS, Yoann GODET, Thierry GUILLEM, Christophe GUSI, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Virginie LAURENT-MEYER, Paul LAVIE, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Jean-Philippe PAUGET, Marie-Lise PERRIN arrivée à 19h36 (point 1), Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Aimé VIAL, Frédéric VIAL.

**Ont donné pouvoir ou sont excusés** :

Alexandra DURY, Céline BONVINI (pouvoir à Aurélie MARMONIER), Sukran BOYRAZ (pouvoir à Frédéric VIAL), Michèle GAUTHIER (pouvoir à Stéphanie RADESIC),

**Date de convocation** : 9 février 2023.

**Secrétaire de séance** : Jean-Philippe PAUGET

**Nombre de conseillers votants** : 26

**Présents** : 23

**Pour** : 26

**Contre** : 0

**Abstention** : 0

**Délibération n°15-2023 : Demandes de subvention au titre du DETR 2022 – Réhabilitation de la salle polyvalente « Maison de l'Amitié ».**

Par délibération n°95-2021, le conseil municipal a sollicité l'aide de l'état au titre de la DETR pour les travaux de réhabilitation de la maison de l'Amitié avec un plan de financement issu de l'étude de programmation qui s'élevait à 1 483 638€ HT, honoraires de MOE compris.

Suite aux études complémentaires réalisées par le maître d'œuvre, la réhabilitation de la Maison de l'Amitié sera plus complexe que prévue initialement. En effet, il est notamment nécessaire de renforcer la charpente et de consolider des piliers.

Ainsi, pour des raisons budgétaires, la commune va devoir phaser cette rénovation.

Les travaux, objets de la présente demande, concernent la rénovation de la totalité de la petite salle ainsi que toutes les façades du bâtiment. A la phase APS, le montant de l'opération s'élève à 1 354 692.61€

La toiture de la grande salle et la partie vestiaire seront rénovées dans une seconde phase.

Il convient donc de délibérer pour ajuster le plan de financement dans le cadre de la demande de subvention DETR 2022.

Ainsi, le plan de financement à retenir est le suivant :

Accusé de réception en préfecture  
038-213802614-20230221-DEL-15-2023-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2023  
Date de réception préfecture : 27/02/2023

Financement	Montant HT	Taux
<u>Subventions</u>		
Etat (DETR)	200 000 €	15%
Région		
Département	187 500 €	14%
CCBD		
<u>Commune de Morestel</u>		
Autofinancement	967 192.61€	71%
Total financements	1 354 692.61€	100%

**Après délibération, à l'unanimité (26 voix pour)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- APPROUVE le plan de financement ci-joint actualisé à la phase APS,
- RAPPELLE que les travaux débuteront au 3<sup>ème</sup> trimestre 2023 pour se terminer au 3<sup>ème</sup> trimestre 2024.
- PRECISE que ce projet de rénovation s'inscrit dans les orientations stratégiques de la future ORT des Balcons du Dauphiné ( axe 5 Conforter le rôle de la polarité urbaine à l'échelle du bassin de services en développant des équipements et des services publics).

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 21 Février 2023

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS TRANSMISSION EN PREFECTURE.  
AFFICHAGE LE :

Frédéric VIAL

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
038-213802614-20230221-DEL-15-2023-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2023  
Date de réception préfecture : 27/02/2023